

**COMMUNE DE VILLY- BOCAGE**  
**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 16 MAI 2023**  
**N° 2023-05**

**2023-05-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 4 avril 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les modifications faites en séance.  
Le mot « compte rendu » a été modifié par « procès-verbal ».

**2023-05-02-01 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : APF- France Handicap**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association APF France handicap (délégation du Calvados), sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-02 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : La Ligue contre le Cancer**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association Ligue contre le cancer, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-03 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : AFSEP**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association AFSEP, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-04 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : Les Restaurants du Coeur**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association des Restaurants du Cœur du Calvados, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-05 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : MFR Maltot**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association MFR Maltot, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-06 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : ADMR Villers-Bocage**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association ADMR de Villers-Bocage, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-07 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : Troupe Tonton Marcel**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 150 euros à l'association TTM, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-08 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : GSCF**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association GSCF, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-09 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : APE L'école de nos Loustics**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 150 euros à l'association APE l'école de nos loustics, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-10 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : L'Etincelle**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 150 euros à l'association L'Etincelle, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-11 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : L'Etincelle - demande complémentaire**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 500 euros à l'association L'Etincelle, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-12 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : Villy Découvertes**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 150 euros à l'association Villy Découvertes, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-13 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : UNC Villy-Bocage**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 150 euros à l'association UNC Villy Bocage, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-02-14 : Demandes de subvention des associations pour 2023 : ASPEC**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 75 euros à l'association ASPEC, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

**2023-05-03 : Aide exceptionnelle suite à un sinistre**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière exceptionnelle de 500 euros à M. François LEPOULTIER et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

**2023-05-04 : Raccordement électrique de l'atelier municipal à la mairie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la société Gagneraud pour la réalisation de ce raccordement pour un montant de 7 632,18 € TTC et de l'autoriser à signer tout document y afférent, sous réserve qu'un nouveau point de livraison ne soit pas moins cher et que les câbles électriques existants soient suffisamment dimensionnés.

**2023-05-05 : Renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans et passage à l'éclairage LED par le SDEC Energie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette opération de renouvellement des lampadaires par le SDEC Energie pour un montant de 5 500 € et de l'autoriser à signer tout

document y afférent. Ce montant a été inscrit au budget 2023 en section de fonctionnement, à l'article 65568.

**2023-05-06 : Reprise de l'alimentation de l'armoire n° 1 et de l'éclairage du parking de la salle des fêtes par le SDEC Energie**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de valider cette opération de reprise de l'alimentation de l'armoire n° 1 et de l'éclairage du parking de la salle des fêtes par le SDEC Energie pour un montant de 1134,67 € et de l'autoriser à signer tout document y afférent. Ce montant a été inscrit au budget 2023 en section de fonctionnement, à l'article 65568.

**2023-05-07 : Adhésion au Comité National d'Action Sociale**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de se doter d'une action sociale de qualité en adhérant au CNAS et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

**2023-05-08 : Révision libre des Attributions de Compensation à Pré-Bocage Intercom**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la révision libre de l'attribution de compensation de la commune selon les modalités prévues dans le corps de la délibération : augmenter de 5% par rapport au montant 2022,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2023-05-09 : Maintien de la parcelle B806 en zone 2AU - Annulé**

**2023-05-10 : Désignation du correspondant Sécurité Routière**

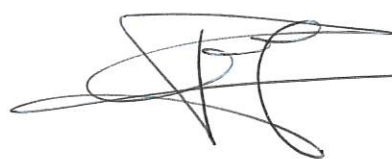
Après avoir voté le conseil municipal décide de désigner Mme Sylvie LUBIN-MACQUAIRE Correspondant Sécurité Routière pour la commune de Villy-Bocage.

**2023-05-11 : Désignation du correspondant Défense**

Après avoir voté le conseil municipal décide de désigner M. ROUSSEL Jean-Luc Correspondant Défense pour la commune de Villy-Bocage.

**2023-05-12 : Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage : approbation de la modification des statuts**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du SAEPB tels que fournis en annexe.



Le Maire  
Jean-Luc ROUSSEL

